6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Groupe ALGO Inc.

Interdit à Marc Kakon, Dan Elituv, Raymond Gagnon, Jeffrey Mandel, Ken Labelle, Sol Chankowsky, Stephen Silverstein, Warren Green, Max Azria, Trimera Group Inc. et Max Azria Finance Inc. d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de Groupe ALGO Inc., aux motifs que l'émetteur ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt des états financiers et du rapport de gestion relatif aux états financiers prévues au Règlement 51-102 et que ces personnes ont été administrateurs ou dirigeants de l'émetteur depuis que celui-ci a déposé ses derniers états financiers conformément aux exigences applicables et, en tant qu'initiés de l'émetteur, ces personnes peuvent avoir été informées de tout fait ou changement important concernant l'émetteur qui n'a pas été rendu public après la date des états financiers déposés.

L'interdiction est prononcée le 3 avril 2007.

Solutions Mindready inc.

Interdit à Marc Lamy, Michel Gaucher, John D. Lutsi, Laurance S. Nowak, Jean Mayer, Capital de risque Dynamis Inc., 4160452 Canada Inc. et CEM International, Inc. d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de Solutions Mindready inc., aux motifs que l'émetteur ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt des états financiers et du rapport de gestion relatif aux états financiers prévues au Règlement 51-102 et que ces personnes ont été administrateurs ou dirigeants de l'émetteur depuis que celui-ci a déposé ses derniers états financiers conformément aux exigences applicables et, en tant qu'initiés de l'émetteur, ces personnes peuvent avoir été informées de tout fait ou changement important concernant l'émetteur qui n'a pas été rendu public après la date des états financiers déposés.

L'interdiction est prononcée le 3 avril 2007.

SR Telecom Inc.

Interdit à Serge Fortin, Marc Girard, Garry Forbes, Chaz Immendorf, Michael J. Morris, Lionel P. Hurtubise, Paul J. Griswold, Patrick J. Lavelle, Louis A. Tanguay, DDJ Capital Management, LLC, DDJ High Yield Fund, B IV Capital Partners, L.P., DDJ October Fund On Shore Feeder, Limited Partnership, DDJ/Ontario OS Investment Sub 2006 Ltd., October OS Investment Sub 2006, Ltd., The October Fund, Limited Partnership, GMAM Investment Funds Trust II, Greywolf Capital Management, LP, Greywolf Capital Overseas Fund, Greywolf Capital Partners II LP, Greywolf Loan Participation LLC, Catalyst Fund Limited Partnership I, Morgan Stanley & Co. Incorporated, Morgan Stanley & Co. International Limited, Guardian Capital LP, ScotiaMcLeod Pinnacle High Yield, GGOF Canadian High Yield Bond Fund, Vector High Yield Bond Fund et GGOF Diversified Monthly Income Fund d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de SR Telecom Inc., aux motifs que l'émetteur ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt des états financiers et du rapport de gestion relatif aux états financiers prévues au Règlement 51-102 et que ces personnes ont été administrateurs ou dirigeants de l'émetteur depuis que celui-ci a déposé ses derniers états financiers conformément aux exigences applicables et, en tant qu'initiés de l'émetteur, ces personnes peuvent avoir été informées de tout fait ou changement important concernant l'émetteur qui n'a pas été rendu public après la date des états financiers déposés.

L'interdiction est prononcée le 3 avril 2007.

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.